



Systèmes européens d'information et de coordination pour la surveillance du marché

Pascal ÉTIENNE

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
39/43 quai André Citroën, F-75075 PARIS

La surveillance du marché dans le cadre des directives « nouvelle approche » constitue la preuve par l'expérience que le système fonctionne, plus particulièrement dans la mise en œuvre des directives qui impactent fortement la santé / sécurité du travail telles que les directives « machines » et « équipements de protection individuelle ». Mais cette activité fondamentale pour la fiabilité de l'harmonisation européenne dans le respect des droits à la santé et la sécurité au travail est encore largement méconnue en dehors d'un cercle restreint d'experts.

De nombreuses questions sont posées et la réponse n'est pas simple. Par exemple :

- Comment assurer le retour d'expérience d'un grand nombre d'acteurs du terrain (utilisateurs, corps de contrôle, préventeurs, organismes experts...) ?
- De quelle type de connaissances, de méthodologie est-il nécessaire de se doter pour organiser ce retour d'expérience et anticiper les évolutions en cours ?
- Comment assurer la confidentialité des informations diffusées, lorsque c'est nécessaire ? Comment assurer l'expertise technique nécessaire à une juste décision face à un matériel non conforme ?
- Comment assurer la cohérence entre les différents réseaux et systèmes d'information mis en place au niveau national et communautaire ?
- Comment assurer le retour d'expérience vers les travaux de normalisation technique pour prendre en compte les problèmes rencontrés sur le terrain ?
- Comment assurer la publicité des décisions nécessaire à la fois pour la santé sécurité des utilisateurs et la loyauté des échanges ?

Pour les autorités publiques, telles que le Ministère français en charge du travail, des réponses partielles ont pu être données à ces questions, et elles trouvent aujourd'hui leur limites compte tenu de la diversité des situations nationales, du caractère très peu formalisé du cadre communautaire mis en place et de la nécessité d'allouer au mieux les ressources existantes. Des questions de même nature se posent, nous semble-t-il, aux différentes autorités publiques dans les Etats membres ainsi qu'au niveau communautaire.

Nous avons eu l'occasion d'en débattre au sein de nombreux forums sectoriels ou transversaux organisés au niveau national et communautaire. Certains des enseignements que l'on peut en tirer se trouvent repris dans la proposition de révision de la « directive machines », en discussion en ce moment même devant le Parlement européen.

Dans une Union Européenne confrontée aux triples défis de l'élargissement, de l'approfondissement et de la globalisation, une réponse générale et harmonisée à ces questions est certainement nécessaire pour la crédibilité du système.